

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

**CONSTRUIRE ET REUSSIR SON
EVOLUTION PROFESSIONNELLE**

**VISIOCONFERENCE
MARDI 15 NOVEMBRE 2022**



SOMMAIRE

- **Ouverture – Présidente de l'ANFH Nouvelle Aquitaine**
- **Différents dispositifs d'orientation et de financement de parcours de formation**
- **Présentation de l'offre ASSOFACT**
- **Témoignages et retours d'expérience**
- **Modalités pratiques**

Présidente ANFH Nouvelle Aquitaine

Céline Costères-Voyer

Différents dispositifs d'orientation et de financement de parcours de formation

1

Objectif

L'objectif est de chercher à articuler au mieux l'action de l'ANFH avec celle des établissements afin de :

- sécuriser les parcours de reconversion ou d'évolution professionnelle des agents
- optimiser l'efficacité des dispositifs existants.

2

Les dispositifs d'orientation et d'accompagnement à la construction des projets

3 dispositifs existent:

- 2 dispositifs réglementaires:
 - Le bilan de compétences (BC)
 - Le conseil en évolution professionnelle (CEP)
- 1 dispositif spécifique à la Nouvelle Aquitaine :
 - Construire et Réussir son Evolution Professionnelle (CREP)

2A Le bilan de compétences

- Démarche individuelle
- A l'initiative de l'agent
- Sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail
- Financé intégralement par l'ANFH
- Les résultats du travail réalisé sont la propriété de l'agent

2B Le conseil en évolution professionnelle

2 acteurs :

- L'ANFH et /ou l'employeur/établissement

Des professionnels ont suivi les modules 1A et 1B permettant d'accompagner au 1^{er} niveau CEP

2 niveaux d'accompagnement :

- Niveau 1: état des lieux partagé de la situation
- Niveau 2: accompagnement personnalisé (construction du projet, analyse de la faisabilité du projet, identification des sources possibles de financement des parcours de formation, construction du plan d'actions)

Nota bene :

Les résultats du travail réalisé sont la propriété de l'agent

Quelle appropriation du dispositif CEP par les agents et les établissements à ce jour ?

2C Construire et Réussir son Evolution Professionnelle

Objectif général : améliorer, sécuriser et augmenter la réussite des agents engagés dans une démarche d'évolution professionnelle

Objectifs spécifiques : accompagner afin de....

- conforter son choix d'évolution professionnelle, définir son projet et mesurer les étapes de préparation/sécurisation du parcours
- développer ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi
- développer ses compétences de base
- préparer son entrée en formation et/ou son admission
- bénéficier d'un suivi pendant la formation
- bénéficier d'un accompagnement pour favoriser le retour sur le poste de travail

2C Construire et Réussir son Evolution Professionnelle

Public cible :

Agent souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle et/ou en questionnement sur leur parcours

Modalités d'organisation :

Dispositif collectif avec des temps individuels

Construire et Réussir son Evolution Professionnelle : les «plus du dispositif »

- Un lien avec l'employeur
- Une dynamique collective
- Une modularité dans le parcours
- Un dispositif de prévention
- Un prestataire unique
- Un plan d'action connu par l'établissement et l'agent
- des points réguliers entre l'agent, le prestataire et l'employeur
- Un accompagnement de l'agent tout au long de son parcours
- Des périodes d'Immersion en Milieu de Travail (IMT)
- Mobilisable durant la Période de Préparation au Reclassement (PPR)

La PPR : période de préparation au reclassement

Public cible :

Agent titulaire dont l'état de santé ne lui permet plus remplir les fonctions correspondant aux emplois de son grade

Position de l'agent :

L'agent est maintenu en position d'activité. La période de PPR est assimilée à une période de travail effectif.

Objectif :

Préparer et si nécessaire, qualifier le bénéficiaire à un reclassement vers un emploi compatible à son état de santé

L'employeur et l'agent définissent ensemble le contenu, les modalités de mise en œuvre et la durée de la PPR (maximum 1 an)

Contenu possible :

Périodes de formation, d'observation, mise en situation sur un nouveau poste

Cas particuliers : CLM et CLD

L'article 40 de la loi du 6 août 2019 prévoit :

- la possibilité, pour les agents à l'égard desquels une procédure d'inaptitude a été engagée et qui sont placés en congé pour raison de santé de suivre une formation ou un bilan de compétences, sur la base du volontariat et après accord de leur médecin traitant.

⇒ La mesure était applicable dès publication de la loi puisqu'il n'y avait pas décret d'application prévu ni de mesures transitoires.

Mais L'article 6 de l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020

portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat sera prochainement adopté pour fixer "les modalités suivant lesquelles, à sa demande et sous réserve d'un avis médical favorable, un fonctionnaire peut bénéficier d'une formation ou d'un bilan de compétences ou pratiquer une activité" durant un congé maladie ordinaire, congé de longue maladie ou un congé de longue durée, "en vue de sa réadaptation ou de sa reconversion professionnelle".

=> Le décret d'application n'étant pas à ce jour paru, la PPR peut être une possibilité pour répondre à ces situations.

Nouveautés :

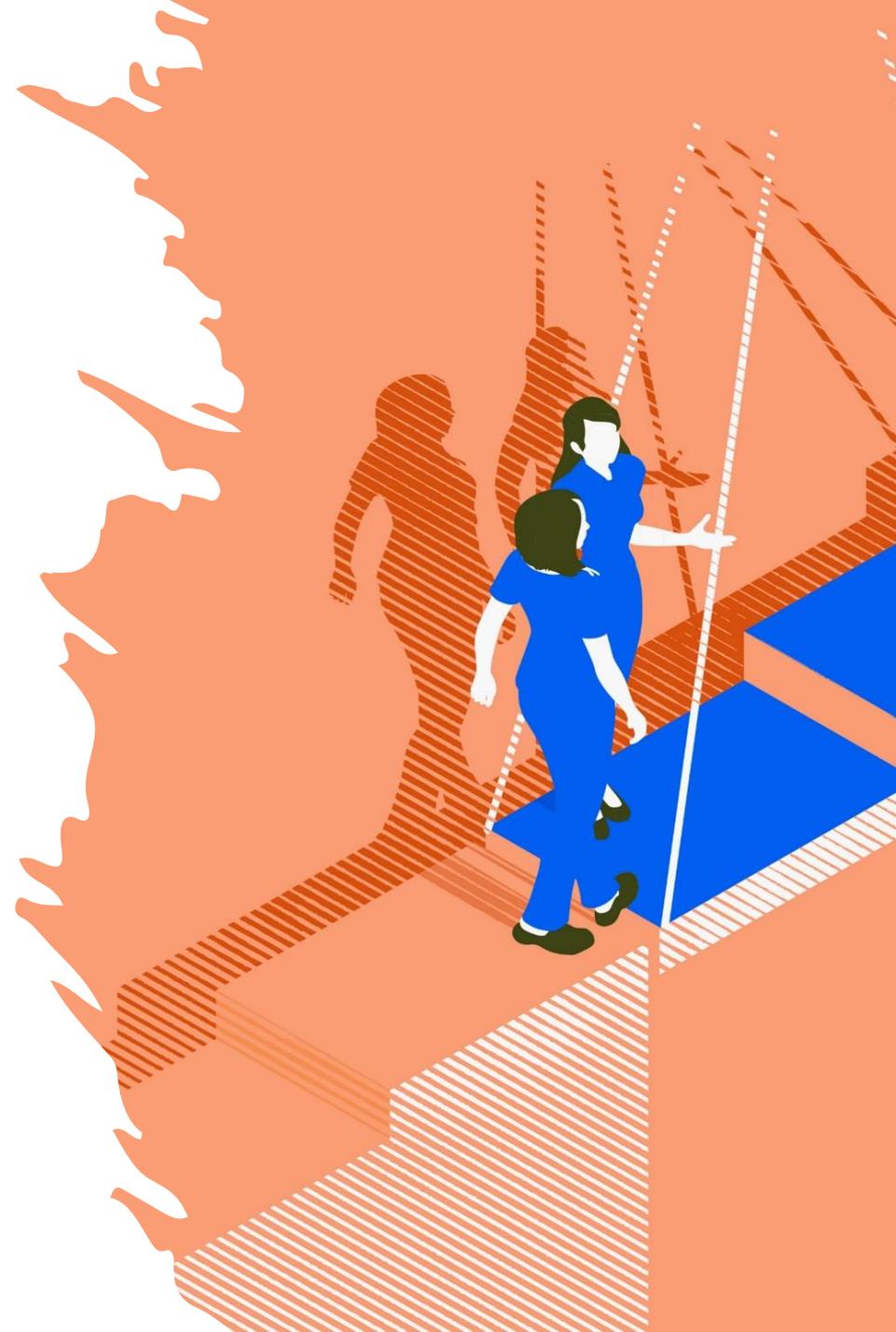
- ✓ Dispositif avec entrée collective
- ✓ Rythme plus soutenu permettant de maintenir la motivation
- ✓ Calendrier pré-établi
- ✓ Périodes d'Immersion en Milieu de Travail (IMT)
- ✓ 1 seul prestataire



**CONSTRUIRE ET REUSSIR
SON EVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

**PRESENTATION DE
L'OFFRE**

A *ssofac*



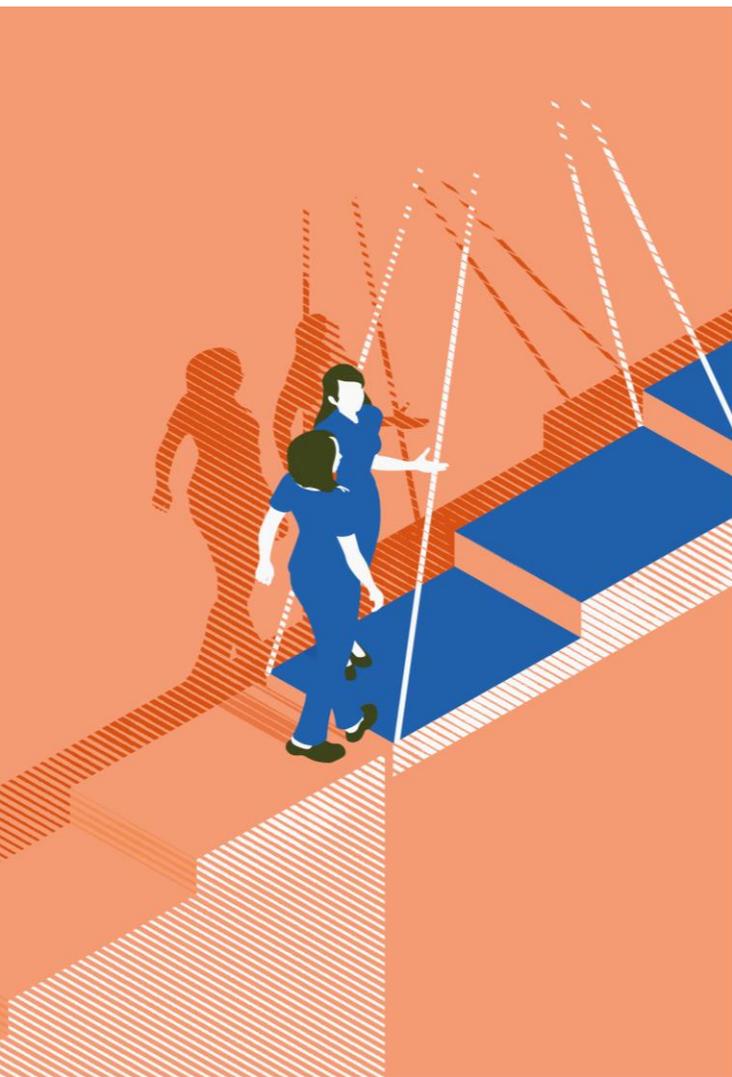
39

G R O U P E



Assofac





Construire et réussir son évolution professionnelle

Dispositif CREP

Objectifs

Améliorer, sécuriser et augmenter la réussite des agents dans leurs projets professionnels.

- ◇ Conforter un choix d'évolution professionnelle,
- ◇ Définir un projet et mesurer les étapes de préparation/sécurisation d'un parcours professionnel,
- ◇ Développer ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi
- ◇ Développer ses compétences de base

Modulaire et à la carte, ce dispositif s'est étoffé d'une période d'Immersion en Milieu de Travail et de la mobilisation possible du module ANFH Compétences Clés « 4C ».

Public

Agents souhaitant s'engager dans une démarche
d'évolution professionnelle et/ou en
questionnement sur leur parcours.

Module 1 : pré-diagnostic

Module obligatoire, 7h

En lien avec l'établissement employeur et l'ANFH, identifier les orientations possibles de parcours dans le dispositif proposé aux agents au regard de leurs aptitudes, appétences, compétences, motivations mais également de leur santé.

Orientations possibles :

Passerelle, reconversion, maintien dans l'emploi, évolution.

Espace Perso

Franck LEVEQUE

[Retour dans l'espace conseiller](#)

Synthèse



MODULE 2 : PHASE EXPLORATOIRE

Réaliser un bilan professionnel et personnel

Identifier les aptitudes,
compétences et motivations

Retrouver le sens et la
cohérence de ses choix

Définir un plan d'action

Entamer le processus de changement

Permettre aux participants
d'exprimer leur ressenti par
rapport à leur situation
professionnelle actuelle

Identifier ses propres
potentiels d'adaptation et ses
ressources

Entamer des réflexions sur de
nouvelles perspectives

Durée : 21h

MODULE 3 : PHASE PRÉPARATOIRE

Élaborer son projet professionnel

Acquérir les outils et
méthodes pour construire
le projet

Préparer son projet professionnel

S'inscrire dans un parcours
d'évolution professionnelle

Bénéficier d'un diagnostic préalable à l'entrée en formation

En cas de parcours de
formation, vérifier les pré-
requis nécessaires et/ou les
aptitudes attendues

Durée : 28h

 **Immersion en
milieu du travail**  **NEW**

MODULE 4 : FONDAMENTAUX POUR SE PRÉPARER À LA FORMATION

Développer ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi ou "apprendre à apprendre"

Développer sa mémoire, sa
capacité à se concentrer et à
gérer des situations stressantes

Aider à la reprise des études

Savoir s'organiser et planifier son
travail

Savoir prendre des notes et
rédiger des écrits

Savoir faire des recherches

Apprendre l'autonomie

Développer ses compétences de base

Possibilité de mobiliser le dispositif
ANFH Compétences Clés 

Durée : 21h (hors 4C)



MODULE 5 : ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

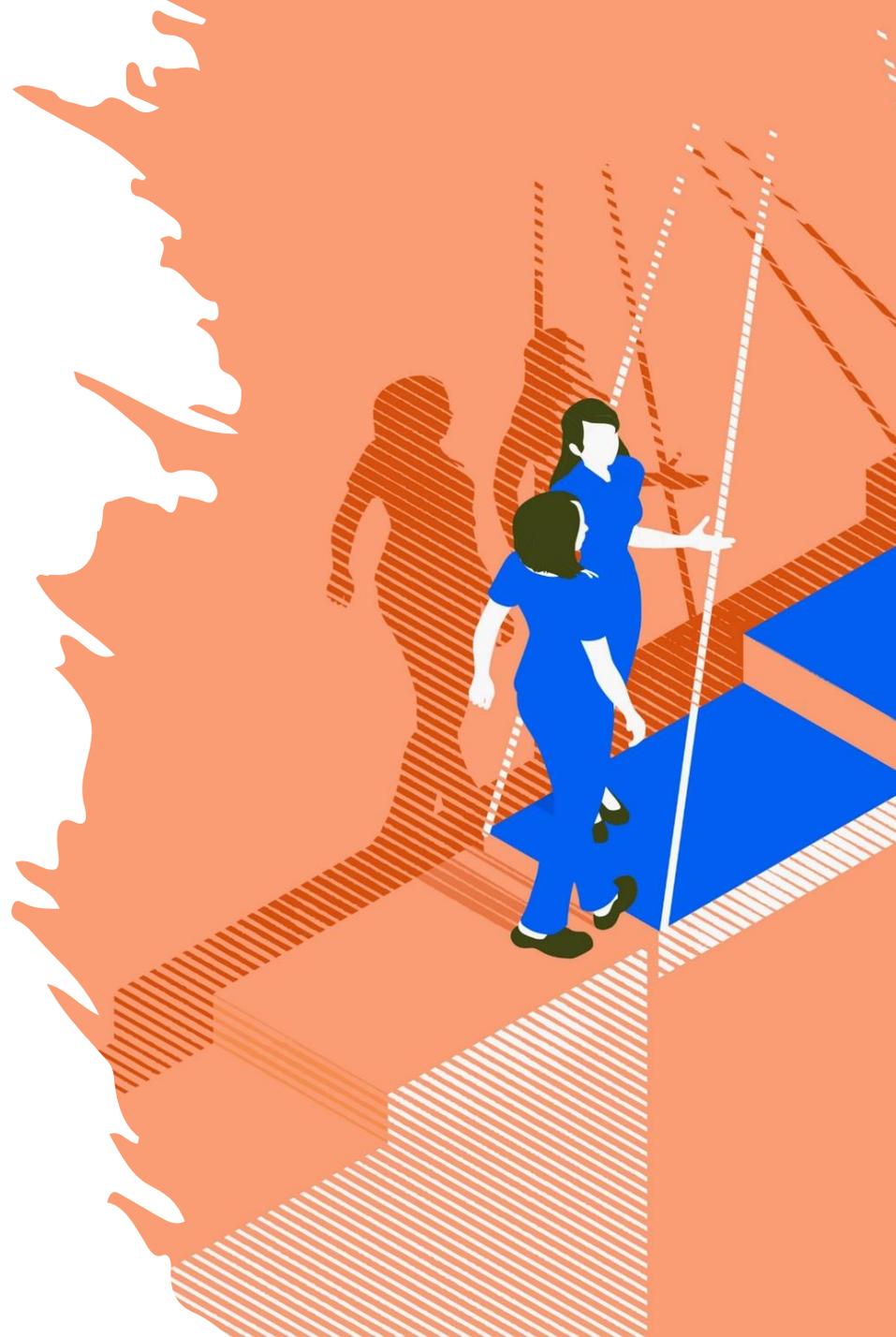
Objectifs

En cas d'entrée en formation :
Bénéficier d'un accompagnement à plusieurs étapes du parcours

Favoriser le retour sur le poste de travail avec suivi et
accompagnement à 3 et 6 mois

Durée : 21h

TEMOIGNAGES



Vidéo témoignages



Site web

Anfh

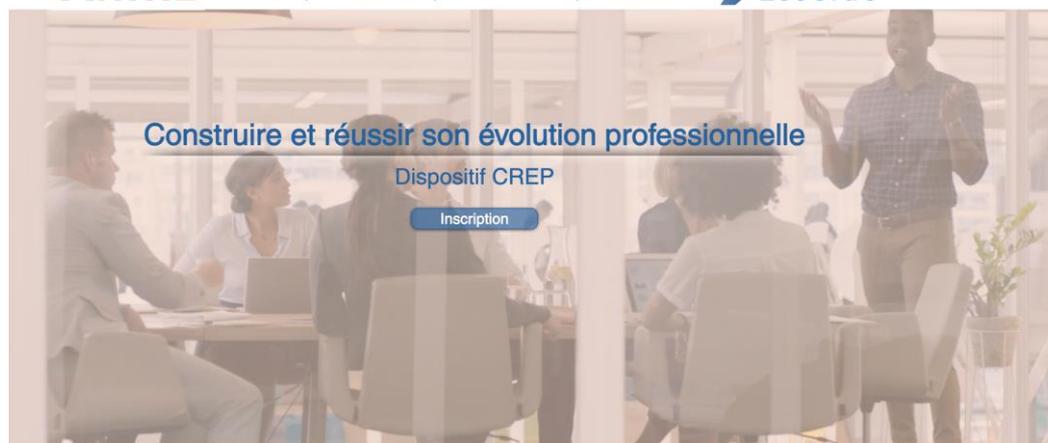
Accueil

Planning

Flyer CREP

Inscription

Assofac



Construire et réussir son évolution professionnelle

Dispositif CREP

Inscription

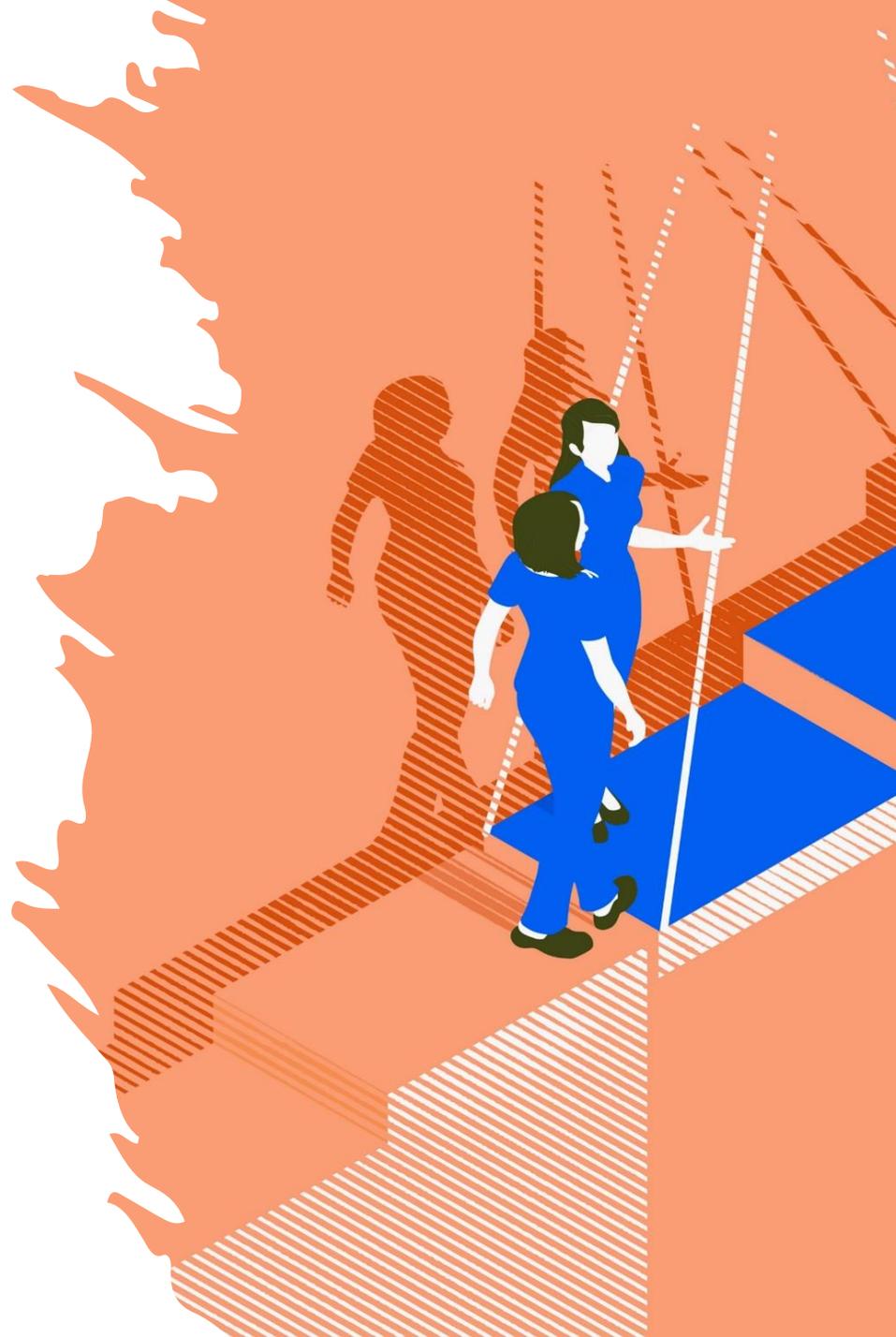
Qu'est-ce que le dispositif
"Construire et réussir son évolution professionnelle" ?

L'ANFH Nouvelle Aquitaine renouvelle son offre **CONSTRUIRE ET RÉUSSIR SON ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE** pour aider et accompagner les agents à construire un parcours d'évolution professionnelle individualisé progressif et sécurisé.



A *ssofac*

LES MODALITES PRATIQUES



Vous allez recevoir :

- le flyer
- la charte d'engagement nécessaire à toute inscription [Ici](#)
- le lien pour la pré-inscription sur la plateforme ASSOFACT
(ouverture prochaine de la plateforme)
- le PowerPoint de présentation

Fiche d'inscription – charte d'engagement

La charte d'engagement tient lieu de confirmation d'inscription.

Figure la date du module 1 sur votre territoire.

Cette charte sera signée par l'agent, l'établissement et le prestataire ASSOFACT



CONSTRUIRE ET RÉUSSIR SON ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Module 1 : le xx/xx/202x

Fiche d'inscription et charte d'engagement

Signature tripartite entre :

1. L'établissement :

Raison sociale	
Adresse	
Code postal	Ville
Représenté(e) par	

2. Le référent de l'agent bénéficiaire :

Nom et Prénom	
Fonction	

3. L'agent bénéficiaire :

Nom et Prénom	
Prénom	
Dénomination du poste	

Document à retourner à :

ANFH XX
adresse
code postal, ville



Fiche d'inscription – charte d'engagement




FICHE D'INSCRIPTION <small>(volet à remplir par l'établissement)</small>				Construire et réussir son évolution professionnelle	
L'établissement					
Nom de l'établissement					
Adresse					
Nom du référent					
Coordonnées du référent	Téléphone		Adresse électronique		
L'agent					
Nom			Prénom		
Date de naissance			Identifiant	<small>À compléter par ASSOFACT</small>	
Fonction de l'agent					
Dénomination					
Service d'appartenance					
Ancienneté	Au poste		Dans l'établissement		
Situation <small>(cacher la case)</small>	Congé maladie	Congé longue durée	En activité		
	Congé longue maladie	RQTH	Autre		
Projet de l'agent					
	<small>Cacher la case</small>	Commentaires			
Projet de reconversion					
Reclassement pour raison de santé					
Reprise d'études					
Projet à définir					
Autre					




CHARTE D'ENGAGEMENT

L'ANFH a mis en place un dispositif intitulé : « Construire et réussir son évolution professionnelle » dont l'objectif est d'aider et accompagner l'agent à construire un parcours d'évolution professionnelle individualisé, progressif et sécurisé.

- **Préparation**

En amont du déploiement du dispositif, l'établissement s'engage à fournir à l'organisme ASSOFACT, chargé de la phase d'identification des besoins de formation, tout élément d'information nécessaire à la compréhension de la situation de l'agent, sans que cela ne porte atteinte à ce dernier ou au secret médical si l'agent est en arrêt maladie.

Exemples de documents : fiche de poste, avis médical précisant les restrictions d'aptitude, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, etc...

- **Module 1 : phase d'identification des besoins de formation**

Déroulement

Le module 1 est un préalable **obligatoire** pour tout agent qui souhaite s'engager dans le dispositif. Il se déroule sur un temps collectif d'une durée de 7 heures maximum et aura pour objectifs de :

- Identifier les orientations possibles de parcours dans le dispositif proposé aux agents au regard de leurs situations, leurs aptitudes, aptitudes, compétences, motivations mais également de leur santé.
- Préconiser un parcours accompagné d'un calendrier prévisionnel de réalisation qui sera présenté à l'employeur pour validation puis communiqué à l'ANFH afin d'étudier les modalités de financement.

- **Accord préalable**

Avant son démarrage, le parcours final sera soumis à l'accord de l'agent, du référent et de l'établissement employeur.

Fiche d'inscription – charte d'engagement



Engagement des parties

Afin d'optimiser la réussite de l'agent dans son projet d'évolution professionnelle, les différentes parties s'engagent à :

L'établissement signataire :

- Autant que faire se peut, mobiliser les moyens nécessaires (autorisation d'absence, financement...) pour accompagner l'agent dans une démarche d'évolution professionnelle dans le cadre du parcours Construire et Réussir son Evolution Professionnelle à l'issue du module 1.

Commentaire libre de l'établissement :

Le référent de l'agent :

- Être à l'écoute des besoins et/ou difficultés que pourrait rencontrer l'agent et en informer les partenaires concernés.
- Encourager l'agent, l'accompagner par rapport aux échéances, installer un climat de confiance, suivre son parcours tout en respectant le caractère confidentiel des données communiquées.
- Faire le lien entre l'agent et les différents acteurs intervenant dans le cadre du projet de l'agent.

L'agent : S'engager dans une démarche active en s'investissant dans le dispositif et les actions qui lui seront proposées individuellement et collectivement.

Communication des données

Les réponses issues du module 1 sont recueillies par ASSOFCAC et restent confidentielles. Seuls les éléments listés ci-dessous seront communiqués à l'ANFH et à l'établissement :

- Attestations de suivi de formation
- Proposition de parcours

L'organisme de formation constituera un dossier de suivi qui tracera les différentes étapes et actions menées tout au long du parcours du bénéficiaire et facilitera les échanges entre l'agent et l'employeur.

ENGAGEMENTS

Les différentes parties attestent avoir pris connaissance du contenu détaillé du dispositif et des dispositions de la charte d'engagement.

SIGNATURES

Fait à	Le	
Pour l'établissement :	Le référent de l'agent bénéficiaire	L'agent bénéficiaire
Nom :	Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :	Fonction :
Signature et cachet	Signature et cachet	Signature

Les informations collectées par l'ANFH via ce formulaire font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la mise en place d'une session de formation dans le cadre du Plan d'Action régionale. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire des fonds de formation. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires et sont nécessaires pour analyser votre dossier. À défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure de répondre à votre demande. Ces informations sont à destination exclusive de personnes habilitées de l'ANFH et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'expiration du dernier paiement. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les personnes concernées disposent des droits suivants sur leurs données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Elles peuvent également exercer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent s'opposer à tout moment au traitement des données les concernant. Pour exercer leurs droits, il est de s'adresser par courrier PAR au DPO de l'ANFH, 265 Rue de Chateauroux, 75012 Paris, ou à l'adresse grg@cpd.anfh.fr ou protectiondesdonnees@anfh.fr. Une copie d'une pièce d'identité pourra leur être demandée. Sous réserve d'un engagement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, <https://cnil.fr>. ND - L'établissement employeur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (GD - RGPD) et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute réglementation applicable dans le cadre de la protection des données.

LIEUX DE FORMATIONS SUR LES 3 TERRITOIRES

- **Groupes inter-établissements** : dans les locaux de la délégation territoriale adaptable en fonction de l'origine des demandes

Aquitaine = Pessac

Limousin = Limoges

Poitou Charentes = Poitiers

- **Groupes intra** : au sein de l'établissement à partir de 4 agents

Possibilité pour les agents des territoires limitrophes issus d'une des délégation Nouvelle Aquitaine de s'inscrire dans les groupes constitués.

CALENDRIER DÉJÀ ETABLI POUR CHAQUE TERRITOIRES

	Démarrage module 1 1 ^{er} groupe	Démarrage module 1 2 ^{ème} groupe	Démarrage module 1 3 ^{ème} groupe
Aquitaine	17/01/2023	14/02/2023	14/03/2023
Limousin	14/02/2023	10/10/2023	
Poitou-Charentes	13/01/2023	21/04/2023	

RAPPEL CALENDRIER PREVISIONNEL 2023 POUR CHAQUE TERRITOIRE

	Aquitaine			Limousin		Poitou-Charentes	
Module 1	17/01/2023	14/02/2023	14/03/2023	14/02/2022	10/10/2023	13/01/2023	21/04/2023
Module 2	26 & 31/01/2023	21&27/02	21&27/04/2023	21&27/02/2023	16 & 23/10/2023	26 & 31/01/2023	27/04/2023 & 04/05/2023
Module 3	06/02/2023	07/03/2023	07/04/2023	07/03/2023	06/11/2023	06/02/2023	11/05/2023
Module 4	20 & 27/02/2023	21 & 27/03/2022	21 & 27/04/2023	21&27/03/2023	En attente de dates début 2024	20 & 27/02/2023	17 & 22/05/2023
Module 5	13/03/2023	11/04/2023	11/05/2023	11/04/2023	en attente de dates début 2024	13/03/2023	31/05/2023

FINANCEMENT DU DISPOSITIF CREP

Pour 2023, le Conseil Régional Stratégique et de Gestion a décidé de financer sur des fonds régionaux :

- les frais relatifs aux différents modules du dispositif CREP
- les frais de déplacement des agents

VOS INTERLOCUTEURS

Délégation Aquitaine :

Sylvie Gracia s.gracia@anfh.fr

Cinthia Milne c.milne@anfh.fr

Délégation Limousin :

Camille Rebeyrol c.rebeyrol@anfh.fr

Poitou-Charentes :

Sabrina Achard s.achard@anfh.fr

PRESENTATION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022 / DISPOSITIF CREP

Remerciements